

FORMES JURIDIQUES DES ENTREPRISES

Forme juridique des entreprises individuelles

Forme juridique des entreprises individuelles		
Exigences	Entreprenant	Etablissement
Capital Social	Aucun	Aucun
Droit Social	Aucun	Aucun
Valeur minimale	Aucun	Aucun
Apports	Aucun	Aucun
Actions	Aucune	Aucune
Commissaire aux apports	Aucun	Aucun
Associé	Un seul investisseur	Un seul investisseur
Responsabilité	Étendue sur l'ensemble des biens personnels	Étendue sur l'ensemble des biens personnels
Dirigeant	Entreprenant	Gérant
Coût de création	Aucun franc CFA	100.000 F CFA
Lieu de déclaration	Greffe du Tribunal de Commerce	Agence Congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)
Commissaire aux comptes	Aucun	Aucun
Expert de Gestion	Possible	Possible

Forme Juridique des Sociétés de Personnes

Exigences	Société en Nom Collectif (SNC)	Société en Commandite Simple (SCS)	Société commerciale à Responsabilité Limité (SARL) / Société Anonyme à Responsabilité Limité Unipersonnelle (SARLU)
Capital Social	Aucun au minimum	500.000 FCFA minimum	500.000 FCFA minimum

Droit Social	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale
Valeur minimale	Aucun	Aucun	5000 FCFA
Apports	Numéraire, Nature	Numéraire, Nature pour les commandités uniquement	Numéraire, Nature
Commissaire aux apports	Non obligatoire	Non obligatoire	Désignation si la valeur des apports en nature n'est pas supérieur à 50% des apports en numéraire
Associé	Deux (02), minimum	02 au minimum dont 1 est commandité et l'autre commanditaire	01 minimum
Responsabilité	Indéfinie et solidaire	Le commandité : indéfinie et solidaire Le commanditaire : limitée aux apports	Limitée aux apports
Dirigeant	Gérant	Gérant	Gérant
Coût de création	300.000 F CFA	300.000 F CFA	300.000 F CFA
Lieu de déclaration	Agence Congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)	Agence Congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)	Agence Congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)
Commissaire aux comptes	Non obligatoire	Non obligatoire	Si le Chiffre d'affaire annuel est supérieur à 250.000.000 FCFA Si l'effectif permanent est supérieur à 50 personnes
Expert de Gestion	Possible	Possible	Possible

Forme juridique des Sociétés de capitaux

Exigences	Société Anonyme (SA) / Société Anonyme Unipersonnelle (SAU)	Société par Actions Simplifiées (SAS) / Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU)
Capital Social	10.000.000 minimum	500.000 FCFA minimum

Droit Social	Action	Part Social
Valeur minimale	10.000 FCFA	5.000 FCFA
Apports	Numéraire, Nature	Numéraire, Nature
Commissaire aux apports	Désignation obligatoire	Désignation obligatoire
Associé	01 ou plusieurs	01 ou plusieurs
Responsabilité	Limitée aux apports	Limitée aux apports
Dirigeant	Administrateur Général pour SA unipersonnelle ; PCA(Président du Conseil d'administration) pour SA avec Conseil d'Administration	Président
Coût de création	500.000 F CFA	300.000 F CFA
Lieu de déclaration	Agence Congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)	Agence Congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)
Commissaire aux comptes	Si le Chiffre d'affaire annuel est supérieur à 250.000.000 FCFA Si l'effectif permanent est supérieur à 50 personnes	Si le Chiffre d'affaire annuel est supérieur à 250.000.000 FCFA
Expert de Gestion	Possible	Possible

GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE JURIDIQUE

Exigences	
Capital Social	Non obligatoire
Droit Social	Part Social
Valeur minimale	Aucune
Valeur minimale	Numéraire, Nature

Apports	Aucun
Commissaire aux apports	Deux (02) minimums
Associé	Indéfinie et solidaire sauf convention contraire
Responsabilité	Autorisation d'ouverture de l'entreprise artisanale
Dirigeant	Administrateur
Coût de création	300.000 FCFA
Lieu de déclaration	Agence Congolaise pour la création des entreprises (ACPCE)
Commissaire aux comptes	Obligatoire en cas d'émission des obligations
Expert de Gestion Comptable et Fiscal	Non prévu